

TRIBUNE DES ELUS MINORITAIRES D'AUBIN

La liberté d'expression

Chers aubinois, chères aubinoises

*Trois ans après la promulgation de la loi « **Engagement et Proximité** », du 27 décembre 2019, qui vise à revaloriser la commune et à la remettre au cœur de notre démocratie, la municipalité vient de se mettre à jour avec le Code Général des Collectivités Territoriales.*

*Désormais nous disposons d'un espace de « **libre expression** » sur le site Internet de la commune, mais aussi, sur les pages Facebook et sur les bulletins municipaux.*

Quand, au détour d'une conversation, on vous demande si vous estimez être informés de la gestion de la commune, vous répondez de ne pas l'être complètement. Nous vous rassurons, même les élus minoritaires, font le même constat.

Il est vrai qu'il est difficile de synthétiser les interventions, les questions et les propositions des uns et des autres qui alimentent les débats en Conseil Municipal.

Avec cet espace de libre expression, qui nous est attribué, nous n'aurons plus besoin de solliciter, les rédactions des quotidiens locaux, pour faire connaître, nos points de vue et nos propositions. On n'est jamais aussi bien servi que par soi-même.

Pour cette première tribune nous avons choisi de vous parler de démocratie, de liberté d'expression, et des conditions difficiles auxquelles nous sommes confrontés.

En effet nous bataillons à chaque séance du Conseil Municipal, pour que nous soyons respectés, ne serait-ce que pour celles et ceux, que nous représentons.

Nous regrettons que la majorité confisque l'information et « la liberté de parole », qu'elle étouffe le dialogue. Nous avons beaucoup de difficultés pour obtenir des rendez-vous avec les adjointes et les adjoints, pour en savoir un peu plus sur leurs activités, ou encore, pour avoir des réponses argumentées à nos questions.

Nous avons assumé durant trois mandats la gestion communale avec un bilan positif, quoiqu'en disent nos détracteurs. Nous avons laissé des services administratifs et techniques bien organisés et compétents, un patrimoine communal, des routes et des réseaux, entretenus, avec des budgets alloués et restreints. Dans le même temps nous sommes parvenus à maintenir des finances saines et à désendetter notre commune et ses habitant(e)s.

Mais par pur esprit de contradiction, l'équipe dirigeante voudrait rayer, d'un trait de plume, notre gestion et nos réalisations. Pourtant, depuis trois ans, elle exécute notre programme qui était déjà inscrit dans notre budget 2019/2020, sans l'avoir encore terminé.

Pourquoi se donner tant de mal pour nous faire croire qu'elle sait mieux que quiconque, comment s'administre une collectivité, comment se gèrent les finances et comment se programment et se réalisent les projets ?

La démocratie fonctionne... sur le papier, mais en réalité, on est très loin du compte.

Quand Monsieur le Maire, veut bien que l'on s'exprime, nous sommes, chronométrés ou interrompus. Nos propos sont déformés, voire censurés. Nos interventions, nos points de vue et nos questions irritent la majorité.

Est-il besoin pour améliorer le vivre ensemble, de multiplier les obstructions, de bâillonner, de menacer et de sanctionner, les élu (e)s ?

Pour améliorer la démocratie les nouveaux élus étaient plein de bonnes intentions. Une de leurs premières actions fut de filmer et d'enregistrer les premières séances du Conseil Municipal. Mais au fil du temps tout cela s'est arrêté, lorsque nous avons réclamé une copie de l'enregistrement d'une séance, pour le moins houleuse, où l'on pouvait voir des comportements inappropriés, de certains élus majoritaires.

Nous n'avons jamais eu cet enregistrement : une « malencontreuse » manipulation a eu pour conséquence d'effacer cet enregistrement... comme quoi le hasard accompli bien des choses.

Au-delà de cette « péripétie douteuse », nous proposons à la majorité de reprendre cette bonne idée de filmer et de transmettre « en direct » les séances des Conseils municipaux. Les moyens techniques existent. Ainsi chaque citoyen (e), pourra, assister en direct à nos débats, en toute transparence.

Nous pensons que cette proposition participerait, non seulement, à l'information des électeurs mais permettrait de mieux appréhender les sujets qui sont débattus, les arguments développés, par les uns et par les autres, ainsi que les votes émis, pour chaque délibération.

En attendant que la municipalité se penche sur notre proposition, nous continuerons à nous exprimer, malgré les entraves les avertissements, les rappels à l'ordre et les menaces.

Enfin et pour clore cette première tribune il faut savoir que le législateur a voulu qu'en début de mandat nous approuvions une charte qui rappelle à tous les conseillers municipaux les règles de bon comportement et de déontologie qu'ils doivent respecter pendant la durée du mandat.

Nous suggérons à l'équipe dirigeante, après trois ans de fonctionnement, de reprendre non seulement la lecture de ce document mais surtout de l'appliquer dans toutes ses dimensions

Quant à nous et quoiqu'il en soit, soyez certains ,amis lecteurs, que nous continuerons d'assumer notre rôle d'élus ,celui de défendre le bien commun, en toutes circonstances.

Nous vous tiendrons informés régulièrement de notre action au sein de la commune et de la communauté de communes.

Nous restons à votre disposition pour compléter, votre information ou pour relayer vos interrogations.

***Les élus minoritaires du Conseil Municipal D'Aubin
Brigitte Rodriguez, Christine Delpouve, Annie Prioleau, André Martinez***

Fait à Aubin le 10 Mai 2023

